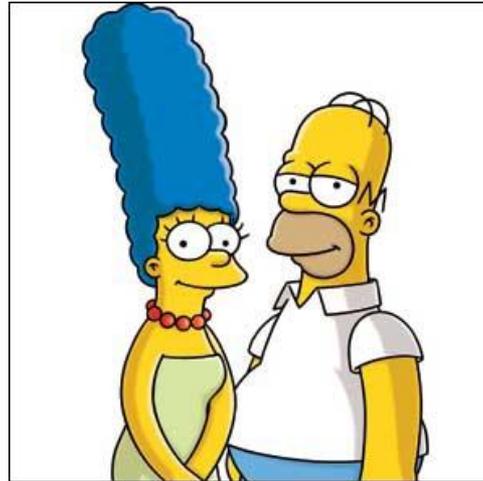




Responsable d'organisation



Le responsable de l'organisation est:

- Un adulte licencié au club recevant.
- Il doit être derrière la table de marque pendant toute la rencontre et observer un comportement neutre.
- Au début de chaque match, il s'identifie auprès des arbitres (officiels ou non) de manière à ce que ces derniers puissent s'adresser à lui en cas de problèmes au cours du match.
- Il est inscrit sur la feuille de marque et l'arbitre doit vérifier sa présence.



Il est d'abord responsable de la sécurité:

- Il connaît tous les accès sécurité de la salle, il sait où se trouve l'infirmierie. Il sait où est rangé le défibrillateur quand il y en a un. Qu'il soit formé serait un plus.
- Si les services de secours sont appelés, il les accueille et s'assure de leur libre accès jusqu'au blessé.
- Pendant la rencontre, il interdit tout jeu de ballon à proximité du terrain de jeu



- Si un spectateur perturbe la rencontre, il doit le calmer et si cela ne suffit pas, l'arbitre peut demander au responsable de l'organisation de faire sortir de la salle le spectateur incriminé : l'arbitre ne s'adresse jamais directement à un spectateur.
- Quand un joueur est disqualifié, le responsable de l'organisation s'assure qu'il quitte le terrain pour les vestiaires.



- Quand un joueur est immobilisé à terre, blessé, et surtout s'il se plaint du dos, il interdit à quiconque de le bouger en attendant les secours, même à l'arbitre qui voudrait reprendre le match.



- En cas de bagarre sur le terrain ou hors du terrain, il doit s'évertuer de ramener le calme et de séparer les belligérants mais attention il n'entre pas sur le terrain : ce serait considéré comme un envahissement : sur le terrain il n'y a que les dix joueurs et les arbitres.



- Il fournit le matériel pour essuyer un terrain devenu glissant.



- En cas d'incident faisant l'objet d'un rapport, outre celui des arbitres, il fera lui aussi un rapport qu'il adressera au Comité dès le premier jour ouvrable qui suit la rencontre, le responsable de l'organisation sera convié à l'audition en commission de discipline.
- S'il n'y a pas de responsable de l'organisation lors d'une rencontre, le Président est tenu responsable. C'est une faute est aussi sanctionnable.



- Même si ce n'est pas une fonction obligatoire, il est aussi responsable de l'accueil des équipes visiteuses : il les conduit au vestiaire.



- Il sera chargé de l'enchaînement des rencontres pour s'assurer que le programme de la journée ne prenne pas de retard.

Merci de votre attention et de votre investissement

Utiles:

- POMPIER: 18
- SAMU: 15
- GENDARMERIE: 17
- Gymnase Vincenzo: 0262 37 17 06
- Gymnase GANOFISKY:
- Gymnase Achille GRONDIN:
- Annuaire des clubs
- Annuaire des arbitres